

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le vingt et un du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Benoît DHORDAIN**, Maire.

**Étaient présents** : M. DHORDAIN Benoit, Mme CORBIER Blandine, M. BACQUET Cédric, Mme RIBEIRO Maria, M. MAISON François, M. PETIOT Gérald, M. MAURAGE François- Xavier.

**Absents excusés** : M. LEMOINE Jean- Paul, M. CAVRO Guy, M. LESNES Jean- Nestor, M. LEFEBVRE Jordan, M. DELEPLANQUE Benoît, M. MAZURET Clément.

**Secrétaire de séance** : Mme RIBEIRO Maria.

Lecture et prise en compte du compte-rendu du conseil municipal du 20.11.2015

### **1) Logement : Régie AIVS**

Une régie doit être créée avec l'AIVS afin de percevoir les revenus locatifs du logement communal situé au 4 rue Théophile Risbourg. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir au Maire pour la création de régies communales.

### **2) Assurance**

La commune doit renouveler son contrat d'assurance. Actuellement, elle est assurée à la SMACL. Les remboursements sont rapides. Un réajustement est à envisager pour le fourgon et le tracteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le renouvellement du contrat d'assurance de la commune avec la SMACL.

### **3) Décisions budgétaires modificatives**

Afin d'équilibrer les comptes, il est nécessaire de voter une décision modificative budgétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification budgétaire.

### **4) Convention ERDF**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention de servitude a été passée avec ERDF concernant l'occupation d'un terrain de 7, 30 m<sup>2</sup> appartenant à la Commune cadastré Section A numéro 1119 et sur lequel est installé un poste de transformation électrique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes notariés.

## **5) POS**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que le POS (Plan d'Occupation des Sols) de la Commune est appelé à disparaître au 31.12.2015. A cette date, le POS deviendra caduque et il sera remplacé d'office par le RNU (Règlement National d'Urbanisme), sauf si une révision en PLU ou Carte Communale est engagée avant cette date et achevée avant le 26 mars 2017.

Dans ces conditions, il faudra choisir un nouveau document d'urbanisme entre le RNU, la Carte Communale et le PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 6 voix pour la Carte Communale et 1 voix pour le RNU, de choisir la Carte Communale.

## **6) Adhésion au SIVU**

Les Murs Mitoyens demandent l'avis du Conseil Municipal quant à l'approbation de la demande d'adhésion de la commune d'Escarmain au sein du SIVU « Murs Mitoyens » à compter du 01/04/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'adhésion de cette nouvelle commune au sein du SIVU « Murs Mitoyens » à compter du 01/04/2016.

## **7) Critères d'évaluation de la valeur professionnelle**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que l'entretien professionnel est rendu obligatoire pour l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, en lieu et place de la notation qui est abandonnée et caduque dans toute la fonction publique. Ce dispositif concernera tous les fonctionnaires de la collectivité et s'appliquera obligatoirement pour l'évaluation des activités postérieures au 01/01/2015.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, instaure l'entretien professionnel pour l'évaluation de la valeur professionnelle des fonctionnaires en lieu et place de la notation.

## **Questions diverses**

Evocation de la sécurisation des riverains dans la rue de la Croisette et dans la rue Lafayette par rapport à la vitesse des automobilistes.

Evocation du Petit Cauroisien et de la cérémonie des vœux du Maire.